

**MESSAGE N° 97** 23 septembre 2008  
**du Conseil d'Etat au Grand Conseil  
 accompagnant le projet de décret relatif au  
 subventionnement de la construction, de la  
 transformation ou de l'agrandissement d'écoles  
 du cycle d'orientation durant les années 2008 et  
 suivantes**

Nous avons l'honneur de vous soumettre le message accompagnant le projet de décret relatif au subventionnement de la construction, de la transformation ou de l'agrandissement d'écoles du cycle d'orientation durant les années 2008 et suivantes.

Ce message comprend les points suivants:

<b>1. Introduction générale</b>	<b>2</b>
<b>2. Nouveau crédit d'engagement proposé au Grand Conseil</b>	<b>3</b>
2.1 Agrandissement des écoles du cycle d'orientation de la Broye	3
2.1.1 Agrandissement du Cycle d'orientation d'Estavayer-le-Lac	3
2.1.2 Agrandissement du cycle d'orientation de Domdidier	8
2.1.3 Construction d'une salle de sport pour le CO d'Estavayer-le-Lac	13
2.1.4 Récapitulation de la subvention provisoire pour le cycle d'orientation de la Broye	15
2.2 Construction d'une salle de sport pour le cycle d'orientation de la Veveyse, Châtel-Saint-Denis	15
2.2.1 Présentation du projet et descriptif de la construction	17
2.2.2 Coût total de la construction	18
2.2.3 Calcul du montant de la subvention pour la salle de sport	18
2.3 Construction des équipements sportifs en plein air pour le cycle d'orientation de la Glâne à Romont	18
2.3.1 Historique du projet	18
2.3.2 Description du projet sous l'angle technique	19
2.3.3 Description du projet sous l'angle financier	19
2.3.4 Calcul de la subvention	20
2.4 Agrandissement et transformation du cycle d'orientation de Gurmels	20
2.4.1 Historique, justification des besoins	20
2.4.2 Résultat de l'étude de faisabilité	21
2.4.3 Le projet de construction de la 1 <sup>re</sup> étape	22
2.4.4 Programme des locaux et éléments subventionnables	23
<b>3. Informations sur les projets ultérieurs</b>	<b>24</b>
3.1 Agrandissement du CO de Bulle ou nouveau site pour le CO de la Gruyère	24
3.2 Agrandissement et transformation du cycle d'orientation de Plaffeien	25
3.3 Agrandissement et transformation du cycle d'orientation de Kerzers	25
3.4 Construction d'un nouveau complexe scolaire pour le cycle d'orientation de langue allemande de Fribourg (DOSF)	26
<b>4. Crédit d'engagement</b>	<b>26</b>
4.1 Interventions diverses	26
4.2 Nouveau crédit d'engagement	26
<b>5. Remarque finale</b>	<b>27</b>

**1. INTRODUCTION GÉNÉRALE**

Le Conseil d'Etat, dans son rapport N° 34 du 19 août 1997 relatif à la planification des constructions de bâtiments scolaires, a présenté les besoins à venir en matière de constructions scolaires destinées au cycle d'orientation. Cette planification s'est déroulée en 5 étapes:

1. Une première étape de cette planification globale a fait l'objet du message N° 104 du 18 août 1998 accompagnant le projet de décret relatif au subventionnement de l'agrandissement et de la transformation des cycles d'orientation de la Glâne à Romont, de la Veveyse à Châtel-Saint-Denis, ainsi que de la construction de la salle de sport à Wünnewil-Flamatt.
2. Le message N° 166 du 7 juillet 1999 accompagnant le projet de décret relatif au subventionnement de la construction de l'école du cycle d'orientation de la région de Morat constituait la deuxième étape.
3. La troisième étape a été présentée dans le message N° 291 du 20 mars 2001 et comprenait l'agrandissement et la transformation du cycle d'orientation du Gibloux à Farvagny, la construction d'un cycle d'orientation à La Tour-de-Trême, la construction d'une salle de sport et d'une aula pour le cycle d'orientation de la Glâne à Romont ainsi que la construction d'une salle de sport pour le cycle d'orientation de Gurmels.
4. Le crédit d'engagement pour la quatrième étape a été accepté par le Grand Conseil le 15 décembre 2004. Il concernait l'agrandissement et la transformation du cycle d'orientation de Marly, la construction du cycle d'orientation d'Avry et la transformation et l'agrandissement du cycle d'orientation de Wünnewil. Les travaux concernant l'école de Marly sont terminés. Ceux d'Avry et de Wünnewil sont en cours d'achèvement.
5. Les projets figurant dans ce message représentent une cinquième étape et concernent les districts de la Broye, de la Glâne, du Lac et de la Veveyse.

Dans le cadre de l'organisation des concours d'architecture pour la cinquième étape, le Conseil d'Etat a exigé l'application des directives du 17 novembre 2006 relatives à l'utilisation du bois dans les constructions publiques et auxquelles l'Etat participe financièrement. Ainsi, les associations de communes ont intégré la mention suivante dans les règlements-programme: «Dans l'objectif de la gestion durable, l'utilisation du bois est souhaitée». Cette mention a porté ses fruits puisque 3 projets sur 5 qui vous sont présentés seront construits avec une ossature bois.

De plus, le Conseil d'Etat vous informe que la situation des engagements et des paiements pour les constructions des premières étapes s'est normalisée puisqu'il n'y a plus de retard dans les paiements de subventions.

CO	Décrets/ ACE dates	Engagements de l'Etat	Solde à payer fin 2007	Budget 2008	Solde à payer fin 2008
Avry	15.12.2004	10 578 302.50	2 154 902.50	1 500 000.00	654 902.50
Wünnewil-Flamatt	15.12.2004	7 023 005.50	2 052 188.95	1 500 000.00	552 188.95
Marly - sports	12.12.2006	257 040.00	57 040.00	57 040.00	0.00
DOSF	01.05.2007	45 348.50	45 348.50	0.00	45 348.50

Les montants prévus au budget 2008 ne pourront être versés dans leur totalité qu'après le calcul de la subvention définitive déterminée en fonction du décompte final. En effet, d'après l'article 34 de la loi sur les subventions du 17 novembre 1999, les acomptes de subvention ne peuvent pas dépasser le 80% du montant de la promesse.

## 2. NOUVEAU CRÉDIT D'ENGAGEMENT PROPOSÉ AU GRAND CONSEIL

### 2.1 Aggrandissement des écoles du cycle d'orientation de la Broye

L'Association du cycle d'orientation des communes de la Broye et de la commune de Villarepos a décidé en date du 15 décembre 2004 la fermeture du site de Cousset. En effet, cette école ne comprenait que 3 classes, ce qui nécessitait de nombreux transports à Domdidier pour l'utilisation des salles spéciales.

Après une année 2005 consacrée aux études de faisabilité et à la préparation des concours d'architecture, le concours en vue de l'agrandissement du CO de Domdidier était lancé début 2006 pour aboutir en juin 2006 à la désignation de l'architecte lauréat: le bureau Alexandre Clerc, architecte à Fribourg.

L'extension du CO d'Estavayer-le-Lac nécessitait quelques réflexions complémentaires sur la concrétisation d'une salle de sport triple à Estavayer-le-Lac, tant et si bien que le lancement du concours était reporté à l'automne 2006 pour aboutir, début 2007, à la désignation des architectes lauréats: Marc Widmann et Nicolas Fröhlich, architectes à Genève.

Le comité a également toujours affiché sa volonté non seulement de pourvoir à l'extension du CO de la Broye mais aussi de prévoir l'adaptation des bâtiments existants. Les projets d'extension ont ainsi été complétés par des projets de transformation.

En date du 11 octobre 2007, l'Assemblée des délégués a accepté le crédit global à une très large majorité. Elle a accepté le principe d'une location d'un module de la salle de sports triple pour les besoins du CO d'Estavayer-le-Lac.

#### 2.1.1 Aggrandissement du cycle d'orientation d'Estavayer-le-Lac



Le projet d'extension du CO d'Estavayer-le-Lac prévoit la construction d'un nouveau bâtiment comprenant dix

salles de classe dont deux de réserve, deux salles de dessin, une salle de musique, des bureaux et des locaux de service.

Le projet de transformation englobe des travaux liés au projet d'extension et a pour objectif d'améliorer la fonctionnalité de l'école.

#### Effectif des élèves et clause du besoin

La nouvelle construction va permettre de transférer sur le site les six classes qui se trouvent dans des pavillons provisoires à proximité du CO. De plus, l'aménagement de certaines salles spéciales et de locaux administratifs dans le pavillon 4 va entraîner la suppression de 2 salles de classe.

En ce qui concerne les effectifs, le CO d'Estavayer-le-Lac a accueilli 688 élèves lors de la rentrée scolaire 2007/08. La tendance est linéaire car la diminution du nombre d'élèves annoncée par les statistiques est compensée par le flux migratoire positif dû au développement économique suite à l'arrivée de l'autoroute dans cette région.

Année	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15
Nombre d'élèves	674	670	638	655	658	686	658

\* ne sont pas comptés dans ces statistiques, les 10<sup>e</sup> année représentant environ 60 élèves.

#### Présentation du projet et descriptif de la construction

##### Implantation

Dans la continuité de l'organisation du site, le nouveau bâtiment s'implante comme un objet dans un parc.

Afin de maintenir l'image actuelle d'une école à la campagne, le pavillon 5 vient créer une unité supplémentaire dans la composition en pavillons indépendants.

Le nouveau volume, tout en étant contenu dans une forme compacte, propose une articulation, à la fois dans son plan et dans la forme de ses toitures. Il réinterprète les différentes typologies du CO, et s'affirme comme une nouvelle entité: il ne cherche pas à mimer son contexte, mais à s'y intégrer de manière douce.



##### Organisation, spatialité

Au rez-de-chaussée se trouvent les services d'orientation professionnelle avec une entrée indépendante, la salle de musique et deux salles de classe. Les deux niveaux supérieurs accueillent chacun quatre salles de classe au sud-est et une salle de dessin orientées au sud-ouest et nord-

est. Les salles de classe sont regroupées par deux de part et d'autre des circulations et des services, ce qui permet de les faire bénéficier d'espaces de dégagement pour les travaux de groupe ou des activités ouvertes partagées.



**Construction, matérialité**

Le nouveau pavillon s'inscrit comme un objet posé dans le parc du CO. Comme les premiers bâtiments, il a le caractère d'une construction légère et se confond avec son cadre boisé. Par sa volumétrie et les dimensions de ses ouvertures, il s'affirme pourtant comme un bâtiment public.

Le pavillon est construit autour d'un noyau central en béton depuis le sous-sol. La structure des salles de classe est une construction légère et préfabriquée: en ossature et dalles à caisson bois. Les systèmes constructifs proposés s'orientent vers des solutions permettant une mise en œuvre de qualité, rapide et économique.



A l'extérieur, un bardage en bois de couleur renforce l'intégration du bâtiment au site. L'intérieur propose plutôt des tons neutres, calmes et lumineux qui cadrent les perceptions visuelles sur l'environnement.

**Economie, énergie, développement durable**

Conformément à la législation sur l'énergie, les nouvelles constructions répondent aux standards Minergie. Ainsi, les ingénieurs spécialistes ont devisé l'installation d'une ventilation contrôlée et une surépaisseur au niveau de l'isolation. Le chauffage du bâtiment se fera par l'intermédiaire de la centrale de chauffage à bois prévue dans la construction de la salle de sport triple. De plus, les principes du développement durable sont intégrés aux éléments architecturaux et constructifs du projet.

L'économie générale est assurée au niveau de la construction et de l'exploitation par un volume compact limitant

les fondations et les mouvements de terrain. Cette compacité répond aux recherches d'économie d'énergie et d'économie financière. La simplicité de la construction et de la structure facilite la mise en œuvre et permet une gestion des coûts sur des bases connues.

**Aménagements extérieurs, accès**

La notion d'un grand parc est présente dans le traitement des aménagements extérieurs. De nouvelles plantations d'arbres viennent prolonger l'environnement boisé de l'ancien complexe. L'entrée principale du pavillon donne sur une nouvelle place en enrobé, à l'exception des zones de sport, en tartan. Mise à part son entrée principale, le bâtiment est entouré d'un grand jardin, qui crée des zones de détente et un espace tampon entre le CO et les immeubles locatifs.

D'une manière générale, l'esprit pavillonnaire du site est conservé et l'accent est mis sur la prolongation et la fluidité des parcours entre l'intérieur et l'extérieur des bâtiments.

**Coût total de l'agrandissement, de la transformation et de l'acquisition du mobilier et matériel didactique**

Le devis pour la nouvelle construction se résume ainsi:

**Code de frais de construction (CFC)**

		<b>Fr.</b>
CFC 1	Travaux préparatoires	168 494.00
CFC 2	Bâtiment	6 053 759.00
CFC 3	Equipements d'exploitation	163 000.00
CFC 4	Aménagements extérieurs	513 947.00
CFC 5	Frais secondaires et compte d'attente	831 135.00
CFC 6	Œuvre d'art	60 000.00
CFC 9	Ameublement et décoration	542 716.00
	<b>Total hors taxes</b>	<b>8 333 051.00</b>
	<b>TVA 7,6%</b>	<b>633 312.00</b>
	<b>Total toutes taxes comprises</b>	<b>8 966 363.00</b>
	<b>Transformation des anciens bâtiments</b>	<b>4 353 347.00</b>
	(y compris mobilier et matériel informatique pour 219 000.00)	
	<b>Coût total des travaux</b>	<b>13 319 710.00</b>

**Programme des locaux et calcul du montant subventionnable**

**Montant subventionnable pour le nouveau bâtiment selon le principe du forfait**

Nbre	Désignation	Surface	30% supplémentaire	Surface x Nbre	Prix (fr.) au m <sup>2</sup>	Fr.
10	8 salles de classe + 2 de réserve	74	96,20	962,00	2600,00	2 501 200,00
2	salles de dessin	110	143,00	286,00	2600,00	743 600,00
1	bureau de conseiller en orientation	20	26,00	26,00	2600,00	67 600,00
1	centre d'information professionnelle	55	71,50	71,50	2600,00	185 900,00
1	salle de musique	90	117,00	117,00	3200,00	374 400,00
1	dépôt	53,5	69,55	69,55	2600,00	180 830,00
1	nettoyage	14,5	18,85	18,85	2600,00	49 010,00
1	bureau logopédie psychologie	20	26,00	26,00	2600,00	67 600,00
1	bureau médiateur	20	26,00	26,00	2600,00	67 600,00
	œuvre d'art					60 000,00
	<b>Total</b>					<b>4 297 740,00</b>

### Montant subventionnable pour les transformations selon le devis

Le devis pour la transformation des anciens bâtiments est conséquent car il comporte des montants pour des travaux d'entretien. Seuls les éléments suivants peuvent être subventionnés:

Nbre	Désignation	Fr.
1	lift handicapés (pavillon principal)	21 520.00
1	ascenseur (pavillon principal)	124 542.00
2	sorties de secours (pavillon principal)	51 648.00
1	cuisine forfait (pavillon principal)	180 000.00
	transformation sous-sol (pavillon principal)	257 164.00
	transformation rez-de-chaussée (pavillon principal)	430 400.00
	transformation 1 <sup>er</sup> étage	360 460.00
	transformation du pavillon économie familiale	977 000.00
	<b>Total</b>	<b>2 402 734.00</b>
<b>Total</b>	y compris diminution entretien 10% excepté lift, ascenseur, sorties de secours et cuisine	<b>2 200 231.60</b>

### Montant subventionnable pour le mobilier et le matériel didactique

Le montant subventionnable pour le mobilier et le matériel didactique a été calculé sur la base du devis et s'élève à 718 500 francs.

### Montant subventionnable pour les aménagements extérieurs

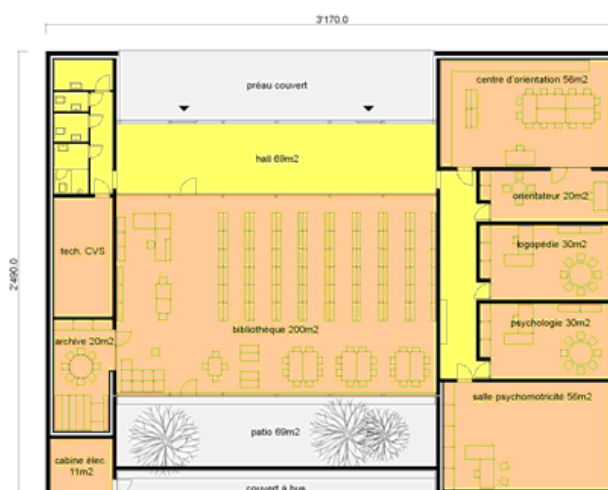
En fonction de l'article 28 du règlement du 4 juillet 2006 sur les subventions d'écoles enfantines, primaires et du cycle d'orientation, un montant de 480 000 francs a été retenu pour le subventionnement des aménagements extérieurs.

### Calcul de la subvention provisoire

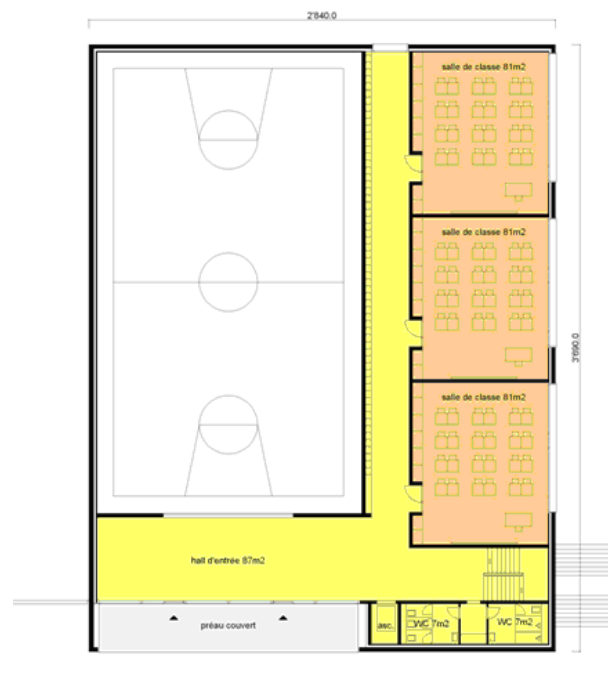
	Fr.
– Nouveau bâtiment	4 297 740.00
– Transformations	2 200 231.60
– Mobilier et matériel didactique	718 500.00
– Aménagements extérieurs	480 000.00
Montant total subventionnable	7 696 471.60
Taux applicable de 45%	
<b>Montant de la subvention provisoire</b>	<b>3 463 412.20</b>

### 2.1.2 Agrandissement du cycle d'orientation de Domdidier

Le projet d'extension du cycle d'orientation de Domdidier prévoit la construction d'un premier bâtiment comprenant des locaux de service (bibliothèque, bureaux de logopédie, psychologie et psychomotricité et centre pour l'orientation professionnelle notamment).



Un second bâtiment abritera six salles de classe, une salle de sciences, des locaux complémentaires et une salle de sport.



Certains de ces locaux comme la bibliothèque, la salle de sport seront également cofinancés par la commune de Domdidier, dès lors qu'ils auront une vocation non seulement scolaire mais aussi extrascolaire. D'autres locaux tels que la salle de psychomotricité seront financés uniquement par les communes du district de la Broye.

Les projets de transformation portent sur le plus ancien bâtiment du site avec la réfection des façades et quelques travaux d'aménagements intérieurs liés à la réorganisation de l'école.

### Effectif des élèves et perspectives d'avenir

La nouvelle construction va permettre d'accueillir les élèves scolarisés actuellement à Cousset, soit 3 classes et de faire face à l'augmentation des effectifs ainsi qu'à la réorganisation de l'école. En ce qui concerne la biblio-

thèque, il convient de préciser que le CO actuel n'en a pas sur le site. La Commune de Domdidier et l'Association ont donc décidé d'en construire une dans le périmètre du CO. Elle servira également aux élèves de l'école primaire, regroupés dans le complexe scolaire qui jouxte la parcelle du CO.

Il manque également une salle de sport simple car la salle de sport triple actuelle, propriété de la commune de Domdidier, ne peut pas accueillir l'ensemble des élèves du CO et du cercle scolaire.

Année	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15
Nombre d'élèves	392	355	374	374	387	377	399

\* ne sont pas comptés dans ces statistiques, les 10<sup>e</sup> année représentant environ 30 élèves.

**Présentation du projet et descriptif de la construction**



**Implantation**

Le projet se distingue par la clarté du choix urbanistique proposé. Par l'implantation précise de deux bâtiments distincts aux deux extrémités de la place de l'école, le projet affirme une intention territoriale reconnaissable du site existant. L'ensemble du complexe scolaire s'en trouve renforcé et ordonné d'une manière harmonieuse et volontaire. Le préau extérieur est agrandi et devient espace de référence reliant les nouveaux bâtiments à l'école et à la salle de sport existantes, à l'aula et à l'administration. Cette unité est accentuée, dans le cadre des aménagements extérieurs, par le dessin en damiers engazonnés qui est étendu sur toute la surface.

**Organisation fonctionnelle**

La répartition du programme tire judicieusement parti des particularités du site. Le volume contenant la bibliothèque et les locaux pour la psychomotricité et les services auxiliaires occupe la surface de la place d'accueil existante et règle ainsi la transition à la route des Vuarines à l'échelle d'un mur de jardin. Par sa faible hauteur, il crée un rapport de voisinage harmonieux avec l'aula et le home pour personnes âgées. L'entrée du bâtiment est située au niveau du préau, en relation avec l'aula, l'administration et le parking existant. Le plan intérieur valorise la bibliothèque en la situant au centre de la composition dans un espace à la fois orienté vers la place de l'école et introverti sur un patio.

Au nord, le programme des classes et de la salle de sport est projeté dans un même volume attaché à la dénivellation entre la cour de récréation et les terrains de sport. La salle de sport s'ouvre sur les terrains de jeux extérieurs alors que les salles de classe sont disposées au niveau de la place et à l'étage supérieur.

Le hall d'entrée supérieur est en relation visuelle avec l'espace de la salle de sport. Un escalier le relie au hall inférieur, distribuant les vestiaires et l'aire de jeux. Les

salles de classe sont orientées au nord-est comme celles situées dans le bâtiment existant.

La mensa de l'école est réaménagée dans la surface du foyer de la salle omnisports existante.

**Construction, matérialité**



Les deux bâtiments seront construits en béton apparent teinté et recouvert d'un glacié jaune ocre. Ils seront isolés à l'intérieur et recouvert d'un doublage MDF. Les fenêtres en bois-alu auront un encadrement en aluminium éloxé naturel. Afin de garantir une meilleure durabilité, les architectes ont choisi des stores électriques à lamelles aluminium.

A l'intérieur, les murs de la salle de sport seront recouverts de panneaux MDF peints avec perforations représentant un bon absorbant phonique. L'ambiance dans les salles de classe sera différente: les architectes ont opté pour une solution murs et plafonds recouverts de plâtre tandis que les sols seront recouverts de marmoleum. Les couloirs auront quant à eux un revêtement en simili-pierre très facile d'entretien.

**Coût total de l'agrandissement, de la transformation et de l'acquisition du mobilier et matériel didactique**

	Bâtiment des classes et salle de sport	Bibliothèque et salles complémentaires	transformation ancien bâtiment	TOTAL
0 Terrain	118 261.70			118 261.70
1 Travaux préparatoires	290 613.80	200 613.80		491 227.60
2 Bâtiments	5 565 166.60	2 352 883.40		7 918 050.00
3 Equipements d'exploitation	149 500.00	9 000.00		158 500.00
4 Aménagements extérieurs	529 743.15	128 725.00		658 468.15
5 Frais secondaires	948 585.00	235 015.90		1 183 600.90
6 Œuvre d'art	55 000.00	23 000.00		78 000.00
9 Mobilier et matériel didactique	440 000.00	242 000.00		682 000.00
Total HT	8 096 870.25	3 191 238.10		11 288 108.35
Total TTC	8 712 232.40	3 433 772.20	1 500 000.00	13 646 004.60

### Programme des locaux et éléments subventionnables

#### Montant subventionnable pour le nouveau bâtiment selon le principe du forfait

Nbre	Désignation	Surface	30% supplémentaire	Surface x nbre	Prix au m <sup>2</sup>	Fr.
6	(81 m <sup>2</sup> pour atteindre la moyenne de 78 m <sup>2</sup> )	81,00	105,30	631,80	2600,00	1 642 680,00
1	bibliothèque	90,00	117,00	117,00	2600,00	304 200,00
1	salle de sciences avec locaux de préparation	123,50	160,55	160,55	3700,00	594 035,00
2	bureaux de psychologie/ logopédie	21,00	27,30	54,60	2600,00	141 960,00
	œuvre d'art		0,00			84 000,00
1	centre de documentation avec bureau orienteur	76,50	99,45	99,45	2600,00	258 570,00
1	salle de sport	16 X 28				1 880 000,00
<b>Total</b>						<b>4 905 445,00</b>

Il convient de préciser que la surface subventionnée pour la bibliothèque correspond au besoin du CO et est déterminée selon l'article 26 al. 3 let. d du règlement.

#### Montant subventionnable pour les transformations selon le devis

L'Assemblée des délégués a également voté un crédit de 1 380 000 francs pour la rénovation de la façade de l'ancien bâtiment. En revanche, les transformations intérieures dues à la réorganisation du fonctionnement de l'école s'élèvent à 120 000 francs.

#### Montant subventionnable pour le mobilier et le matériel didactique

Le montant subventionnable pour le mobilier et le matériel didactique a été calculé sur la base du devis et s'élève à 478 174 fr. 40.

#### Montant subventionnable pour les aménagements extérieurs

En fonction de l'article 28 du règlement du 4 juillet 2006 sur les subventions d'écoles enfantines, primaires et du cycle d'orientation, un montant de 633 871 fr. 60 a été retenu pour le subventionnement des aménagements extérieurs, en particulier, la construction d'une nouvelle cour de récréation avec préau couvert, la construction d'un couvert à vélos, et l'aménagement d'une place de sport extérieure.

#### Calcul de la subvention provisoire

	Fr.
– Nouveau bâtiment	4 905 445,00
– Transformations	120 000,00
– Mobilier et matériel didactique	478 174,40
– Aménagements extérieurs	633 871,60
Montant total subventionnable	<u>6 137 491,00</u>
Taux applicable de 45%	
<b>Montant de la subvention provisoire</b>	<b>2 761 870,95</b>

### 2.1.3 Construction d'une salle de sport pour le CO d'Estavayer-le-Lac



#### Présentation du projet et descriptif de la construction

##### Présentation du projet et matérialisation

Le projet, par son implantation parallèle aux bâtiments du CO, se définit comme un nouvel élément du complexe scolaire du CO et termine la composition de celui-ci. Sa volumétrie, formée de toitures à faible pente orientées, épouse, en douceur, la courbure naturelle du terrain tout en réinterprétant les différentes morphologies des bâtiments du campus.

Le parking s'installe en arrière plan, au Sud en relation direct avec les places de stationnement existantes.

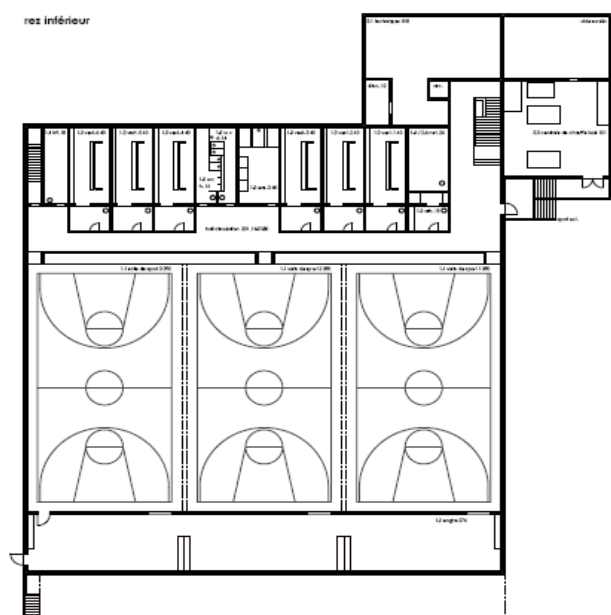
D'un point de vue fonctionnel, l'espace d'entrée regroupe sous un large auvent l'accès public et celui des sportifs. Le hall à double hauteur accueille les services, le bar et les gradins fixes dans un ensemble compact. Dénué de toute porte ou cloison, il se caractérise par une grande fluidité et lisibilité, renforçant ainsi la convivialité et les relations spatiales qui lui sont propres.

L'escalier d'accès des sportifs aboutit au rez-de-chaussée inférieur dans un hall duquel on distribue par un couloir généreux les vestiaires ainsi que les 3 entrées des salles de sport, soulignées par des dégagements rompant la longueur du couloir.

L'éclairage principal des salles de gymnastique, orchestré au Nord par le décalage des deux toitures, propose une luminosité régulière sans protection solaire alors que l'inclinaison de la façade Sud faisant face au public permet la mise en lumière discrète de celle-ci.

L'accès aux équipements sportifs extérieurs est aménagé directement depuis le hall par un escalier extérieur desservant également l'entrée de la centrale de chauffage à bois, un demi-niveau plus bas. Le local pour engins bénéficie, quant à lui, d'une sortie de plain pied sur l'extérieur, précieuse pour l'organisation de manifestations sportives de grande ampleur.

Le sous-sol accueille l'abri de protection civile dont uniquement 2 cellules réunies pour la circonstance, sont aménagées pour la salle de réunion et de presse.



**Matérialisation**

Le volume hors terre est entièrement construit et revêtu de bois, par analogie avec le futur agrandissement du CO, de manière à conserver une unité dans les interventions sur le site du campus scolaire.

**Coût total de la construction**

Devis général du 1 <sup>er</sup> décembre 2007	<b>Fr.</b>
CFC 1 Travaux préparatoires	152 000.00
CFC 2 Bâtiment	8 017 200.00
CFC 3 Equipements d'exploitation	727 500.00
CFC 4 Aménagements extérieurs	1 411 300.00
CFC 5 Frais secondaires et comptes d'attente	188 000.00
CFC 9 Ameublement et décoration	137 000.00
<b>Total du devis (TTC)</b>	<b>10 633 000.00</b>
Indexation et réserve	667 000.00
<b>Total</b>	<b>11 300 000.00</b>

**Calcul du montant de la subvention pour la salle de sport**

Le montant subventionnable pour la salle de sport est déterminé selon les dispositions de l'article 20 du règlement du 4 juillet 2006 sur les subventions pour les constructions d'écoles enfantines, primaires et du cycle d'orientation. En fonction des besoins, une salle de sport simple peut être subventionnée pour le CO. Le forfait s'élève à 1 880 000 francs.

Le montant de la subvention cantonale établi selon l'article 13 de la loi du 11 octobre 2005 relative aux subventions pour les constructions d'écoles enfantines, primaires et du cycle d'orientation s'élève à 846 000 francs, soit 45% de 1 880 000 francs.

**2.1.4 Récapitulation de la subvention provisoire pour le cycle d'orientation de la Broye**

Construction et transformation du CO d'Estavayer-le-Lac	3 463 412.20
Construction et transformation du CO de Domdidier	2 761 870.95
Construction de la salle de sport d'Estavayer-le-Lac	846 000.00
<b>Total</b>	<b>7 071 283.15</b>

**2.2 Construction d'une salle de sport pour le cycle d'orientation de la Veveyse, Châtel-Saint-Denis**

Après avoir réalisé un nouveau bâtiment comprenant des salles de classe et une aula, l'Association des communes pour le CO de la Veveyse souhaite construire une salle de sport en collaboration avec la commune de Châtel-Saint-Denis. Il convient de rappeler qu'actuellement, les heures de sport destinées aux élèves du CO et du primaire sont dispensées dans une piscine et deux salles de sport dont une ne répondant pas aux normes. Dès lors, le Service des sports a déterminé le besoin en précisant que deux salles de sport sont nécessaires pour les élèves de la commune de Châtel-Saint-Denis et une pour le CO.

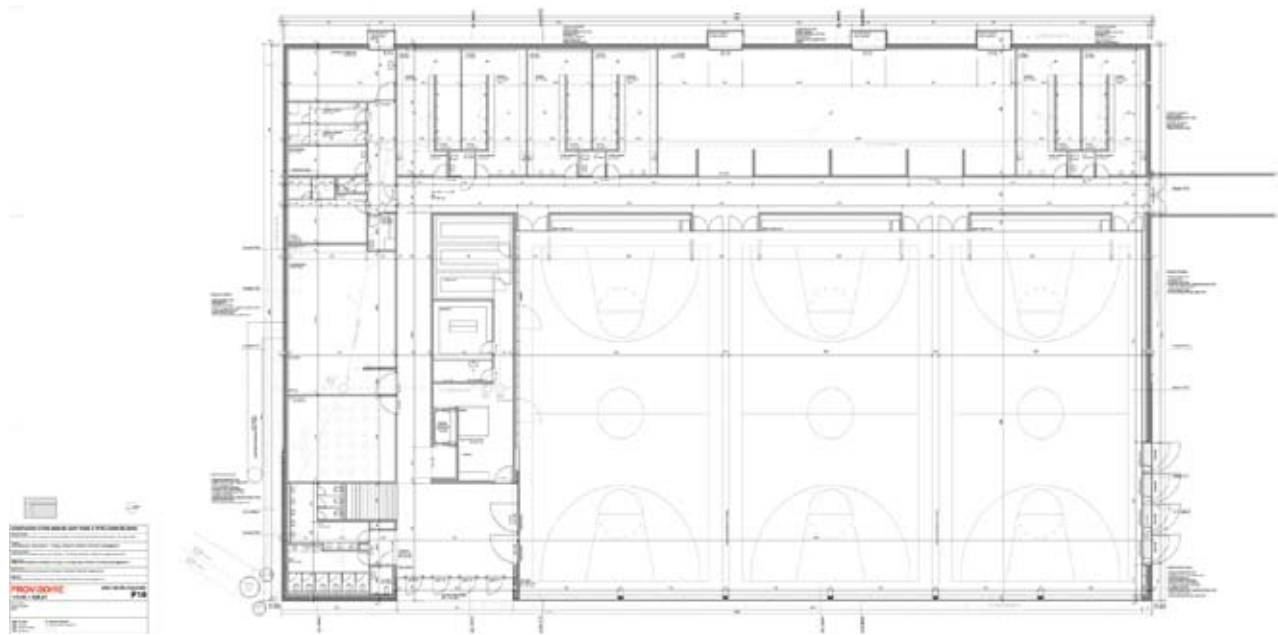
L'Association a donc lancé avec la commune de Châtel-Saint-Denis un concours d'architecture en 2006 dont le programme des locaux prévoit également la construction d'une école primaire. Le jury a retenu le projet du bureau Virdis Architecture à Fribourg.

Depuis lors, le projet a été développé. Il comprend également une nouvelle mensa qui pourra accueillir les élèves du cycle d'orientation mais également ceux de l'école primaire.

L'Assemblée des délégués a accepté le financement de cette construction en date du 25 octobre 2007.



### 2.2.1 Présentation du projet et descriptif de la construction



#### Présentation du projet

Isolé et replié dans un environnement paysagé, le projet s'intègre dans ce lieu de collines au pied des Préalpes. La butte naturelle, caractéristique topographique de ce paysage plissé est conservée. Le volume de la salle de sport s'installe naturellement dans la butte, à l'abri de la route.

De sa conception à sa matérialisation, le projet dirige son objectif vers une contribution au développement durable. La compacité du volume permet de minimaliser les besoins en énergie à la base du projet déjà. Le bâtiment sera chauffé par une conduite à distance liée à la centrale de chauffage à bois que la commune de Châtel-Saint-Denis projette de construire à proximité.

Le bâtiment de la salle de sport triple s'organise de la manière suivante:

- Le rez-de-chaussée contient l'entrée principale qui distribue la salle de sport et ses locaux annexes, les locaux spécifiques à la cuisine et les sanitaires publics.
- L'étage contient le foyer (utilisé principalement comme réfectoire scolaire), la cuisine professionnelle, la galerie pour les spectateurs et les gradins de la salle de sport.

#### Matérialisation

Le bâtiment ne comporte pas de sous-sol. Le rez-de-chaussée est enterré sur sa partie Ouest et Nord. Il est par conséquent entièrement construit en maçonnerie. La structure béton armé comprend tous les murs du rez-de-chaussée inférieur, les murs d'enceinte et les principaux murs intérieurs. Il constitue le socle du bâtiment.

Les murs de l'étage seront construits en ossature bois isolée. Ces ossatures reposent soit sur les murs en béton armé du rez-de-chaussée, soit sur des piliers en acier dans les zones qui contiennent des longues fenêtres. Au-dessus de celles-ci, l'ossature bois fonctionne comme poutre entre chaque pilier métallique.

La salle ne contient aucun élément porteur intérieur, la toiture repose sur les façades Est et Ouest. La structure de la toiture se compose de poutres triangulées en bois d'une hauteur statique maximale de 1,7 m pour une portée de 29,9 m. La structure ne sera pas visible, toute la salle est revêtue d'un faux-plafond en bois. La structure secondaire est composée de chevrons en bois entre lesquels prend place l'isolation.

#### 2.2.2 Coût total de la construction

Le devis général comprenant également l'aménagement de la mensa et du foyer a été établi au 5 septembre 2007.

		Fr.
CFC 0	Terrain	755 000.00
CFC 1	Travaux préparatoires	37 000.00
CFC 2	Bâtiment	9 783 500.00
CFC 3	Equipements d'exploitation	815 000.00
CFC 4	Aménagements extérieurs	315 000.00
CFC 5	Frais secondaires et comptes d'attente	735 020.00
CFC 9	Mobilier et matériel didactique	559 480.00
<b>Total du devis</b>		<b>13 000 000.00</b>

#### 2.2.3 Calcul du montant de la subvention pour la salle de sport

Le montant subventionnable pour la salle de sport est déterminé selon les dispositions de l'article 20 du règlement du 4 juillet 2006 sur les subventions pour les constructions d'écoles enfantines, primaires et du cycle d'orientation. En fonction du subventionnement des anciennes infrastructures sportives, une salle de sport simple peut être subventionnée pour les besoins du CO. Le forfait s'élève à 1 880 000 francs.

Le montant de la subvention cantonale établi selon l'article 13 de la loi du 11 octobre 2005 relative aux subventions pour les constructions d'écoles enfantines, primaires

res et du cycle d'orientation s'élève à 846 000 francs, soit 45% de 1 880 000 francs.

### 2.3 Construction des équipements sportifs en plein air pour le cycle d'orientation de la Glâne à Romont

#### 2.3.1 Historique du projet

Si les installations sportives intérieures à disposition du CO au Bicubic donnent entière satisfaction, les utilisateurs et en particulier les maîtres de sport ont relevé le manque de places de sport extérieures. D'une part, les anciennes installations à l'Est du CO ne correspondent pas aux normes et sont désuètes; de plus, elles sont éloignées des vestiaires. D'autre part, l'utilisation ponctuelle du terrain de football de Mézières est problématique, en particulier en termes de sécurité à cause du franchissement de la ligne de chemin de fer.

Le comité de l'Association des communes et le comité du CO ont donc décidé d'étudier la faisabilité d'un concept d'installations sportives extérieures et ont nommé un groupe de travail pour élaborer un projet.

En date du 29 novembre 2007, l'Assemblée des délégués a voté à une très large majorité le financement de cet objet.

#### 2.3.2 Description du projet sous l'angle technique

Le projet prévoit la réalisation, le long de la rampe menant au Bicubic, des infrastructures de sport suivantes:

- une place omnisports double de 45 x 23 mètres avec une surface en revêtement souple permettant de pratiquer le basketball, le handball, le badminton, le volleyball. Elle comprend également une piste d'élan pour le saut en longueur;
- des pistes de sprint 80 mètres (3 couloirs) et une fosse de saut en longueur;
- un terrain de sport de 40 x 20 mètres avec une surface en gazon artificiel.

#### 2.3.3 Description du projet sous l'angle financier

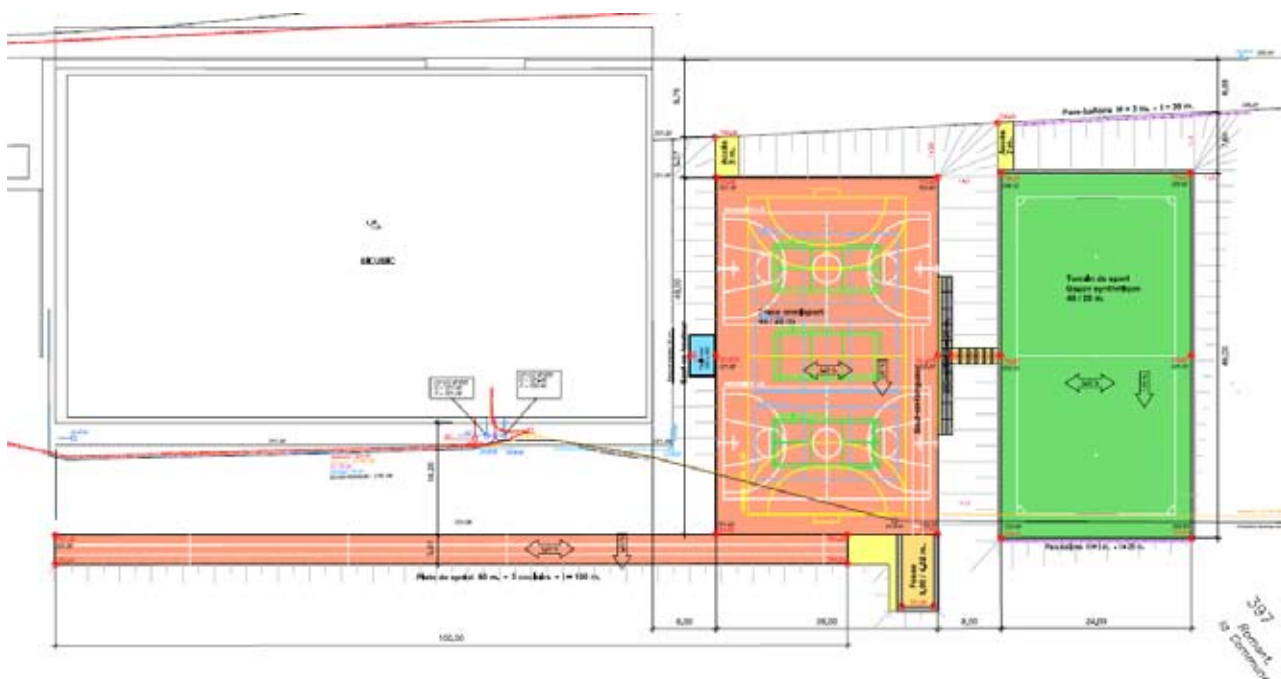
Travaux préliminaires – terrassement	Fr.	96 000.00
Place omnisport double	Fr.	292 000.00
Piste de sprint 80 m + fosse de saut	Fr.	119 000.00
Terrain de sports	Fr.	177 000.00
Aménagements extérieurs – gradins – clôtures	Fr.	72 000.00
<b>Total intermédiaire</b>	<b>Fr.</b>	<b>756 000.00</b>
TVA	Fr.	57 456.00
Mandat d'étude	Fr.	26 250.00
<b>Total aménagement</b>	<b>Fr.</b>	<b>839 706.00</b>
Terrain	Fr.	600 000.00
<b>Total arrondi à</b>	<b>Fr.</b>	<b>1 440 000.00</b>

#### 2.3.4 Calcul de la subvention

En fonction de l'article 29 du règlement du 4 juillet 2006 sur les subventions pour les constructions d'écoles enfantines, primaires et du cycle d'orientation, les installations de sport extérieures suivantes peuvent être subventionnées:

- a) un terrain de jeu engazonné, permettant la pratique de l'athlétisme léger;
- b) une place sèche;
- c) une piste de course comprenant au minimum deux couloirs;
- d) un emplacement de saut en longueur.

Dès lors, le montant subventionnable ne comprend pas l'acquisition du terrain, l'aménagement des gradins, l'installation des clôtures et les frais d'honoraires y relatifs. Le montant de la subvention s'élève donc à 45% de 759 647 francs soit **341 841 francs**.



## 2.4 Agrandissement et transformation du cycle d'orientation de Gurmels

Le cycle d'orientation de Gurmels doit également faire face à une augmentation d'effectifs. Aujourd'hui, il utilise les pavillons qui avaient été laissés sur place après le dernier agrandissement. Comme cette situation va perdurer, les communes souhaitent construire une extension et réorganiser l'intérieur du bâtiment existant. Elles ont confié dans un premier temps un mandat à Thomas Urfer, Architecte à Fribourg pour effectuer une étude de faisabilité qui a permis de définir un projet fonctionnel et économiquement intéressant à long terme basé sur une réalisation par étapes. Il convient de souligner que le projet a été accepté par l'ensemble des conseils communaux et que les assemblées communales doivent encore voter le crédit de construction.

### 2.4.1 Historique, justification des besoins

Le complexe du CO de Gurmels a été réalisé en deux étapes: le bâtiment des classes, la salle de sports ainsi que la maison permettant à l'époque de loger des enseignants ont été construits entre 1963 et 1967. En 1996, pour faire face à l'évolution démographique et au manque de salles spéciales, les communes ont procédé à un premier agrandissement. Les logements des enseignants ont également été transformés en salles de dessin et d'activités créatrices.



Des pavillons provisoires sont utilisés depuis 1994 pour l'enseignement



Au nord du site scolaire se trouve une réserve de terrain, propriété de la commune

Un nouvel agrandissement s'impose à nouveau aujourd'hui car l'école accueille un nombre croissant d'élèves. De plus, les salles actuelles sont trop petites et il est nécessaire de combler ce déficit par l'aménagement de salles de groupe. Le comité d'école désire profiter de cet agrandissement pour mettre à disposition de l'orientation professionnelle un local plus grand.

Le territoire des communes concernées (Gurmels et Kleinbödingen) se réjouit d'une forte activité dans la construction, ce qui a une incidence non négligeable sur l'évolution des effectifs.

L'école doit donc s'attendre à accueillir plus de 200 élèves. Même si ce nombre paraît faible par rapport à d'autres CO, elle dispense un enseignement pour tous les degrés et doit par conséquent être pourvue de 13 salles de classe. Actuellement, le bâtiment contient 9 salles de classe et 3 autres salles sont localisées dans les pavillons.

Cet agrandissement a également une incidence sur les autres locaux, qui pour certains trouveront une affectation différente. Ainsi, la salle de musique sera par exemple déplacée dans un endroit moins sensible du bâtiment.

### 2.4.2 Résultat de l'étude de faisabilité

Afin de ne pas compromettre le potentiel évolutif du site, il a semblé judicieux à l'architecte d'établir une stratégie visant une utilisation rationnelle du terrain et des bâtiments existants.

Dès lors, en tenant compte des prescriptions actuelles relatives aux constructions scolaires, l'architecte a tenté, en tenant compte des potentialités des bâtiments, d'améliorer la situation existante en mettant l'accent sur la fonctionnalité tout en corrigeant un certain nombre d'éléments existants tels que la lumière intérieure et l'hétérogénéité de la volumétrie. Il en ressort un projet plus dense et surtout plus clair dans les espaces de distribution. De plus, la réorganisation et l'agrandissement proposés ne portent pas atteinte à la parcelle, ce qui est une source d'économie générale et de développement durable.

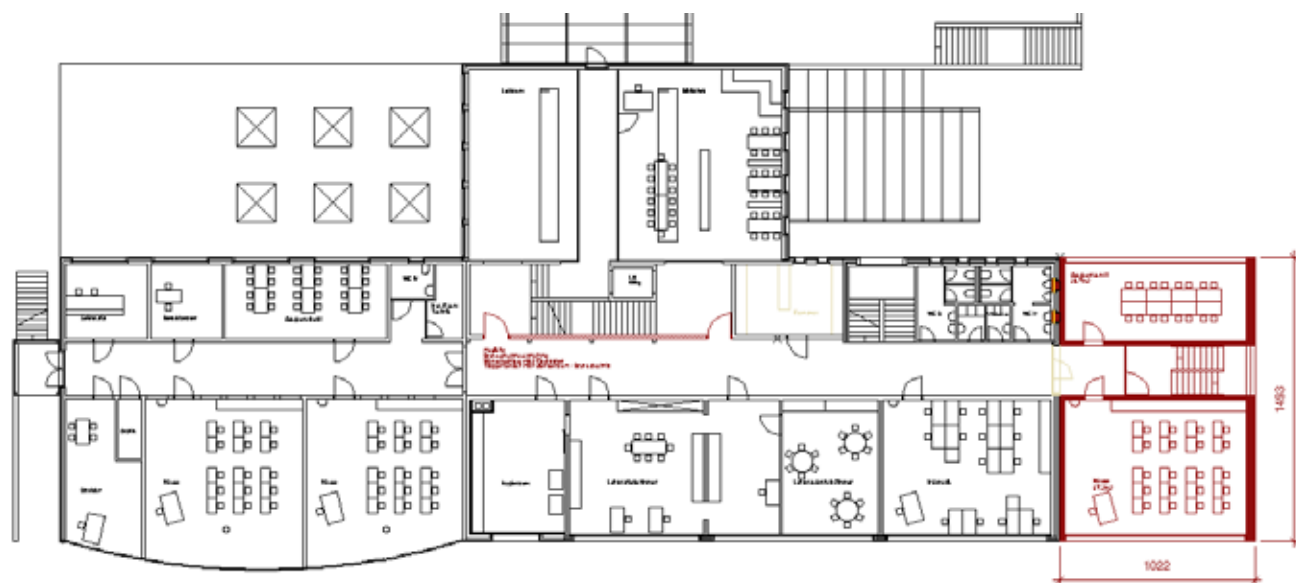


Les composantes du plan directeur permettent une réalisation en plusieurs étapes mais sans chronologie. Même si l'infrastructure existante ainsi que le système distributif sont reconduits, certaines adaptations sont inévitables.

Les éléments du plan directeur sont:

1. le prolongement dans la volumétrie de l'équivalent d'une salle de classe vers le nord du bâtiment d'école actuel;
2. l'utilisation du toit de l'aula d'une surface utile de quelque 150 m<sup>2</sup> pour une surélévation permettant d'y loger soit des locaux pour les activités créatrices, soit deux salles de classe;
3. le prolongement du toit à deux pans de l'ancien bâtiment vers le sud par-dessus le dernier agrandissement, offrant ainsi une nouvelle surface utile d'environ 150 m<sup>2</sup> permettant d'y aménager une salle de dessin et un local de rangement pour les activités créatrices;
4. le prolongement du groupe escalier/ascenseur jusqu'au niveau de la toiture pour satisfaire les conditions de sécurité et supprimer les barrières architecturales;
5. le remplacement du préau couvert existant par un nouvel élément plus harmonieux et plus efficace en hiver;
6. l'amélioration de la zone d'accueil à l'intérieur du bâtiment par une mise à niveau de l'interface entre le hall et l'aula ainsi que l'installation d'un meilleur éclairage.

### 2.4.3 Le projet de construction de la 1<sup>re</sup> étape



La première priorité est la mise à disposition d'un nombre suffisant de classes; le projet de construction se limite dès lors à cet objectif, afin que ces locaux puissent être disponibles pour la rentrée scolaire 2009/10. Il s'agit d'obtenir 13 salles de classe permettant d'y héberger des effectifs variant de 15 à 29 élèves et ainsi d'accueillir dans de bonnes conditions les classes de développement jusqu'aux pré-gymnasiales. Des salles de travaux de groupe combleront le manque d'espace des petites salles de classe qui atteignent à peine les 50 m<sup>2</sup>.

### Insertion dans le site

La nouvelle construction permet de renforcer l'alignement des bâtiments de l'école primaire et du CO. La topographie existante trouve une nouvelle harmonie par un aménagement plus doux du terrain et la suppression des murs de soutènement. Le chemin piétonnier qui relie les bâtiments scolaires est déplacé vers le nord pour optimiser les liaisons.

### Descriptif du projet

A chaque étage, le corridor au nord-est est prolongé et distribuée d'un côté une salle de classe et de l'autre une salle de groupe de 40 m<sup>2</sup>. Au rez-de-chaussée, cet espace, avec accès direct sur l'extérieur, est destiné au concierge. La topographie du terrain exige la construction d'un sous-sol qui est utilisable comme dépôt et local pour les archives.

L'étage sous la toiture est remanié afin d'augmenter sa fonctionnalité. La salle de théorie de l'économie familiale est déplacée dans l'espace de la nouvelle construction tandis que l'espace accueillera, après transformations, une nouvelle salle de classe et la salle d'activités créatrices.

### Matérialisation

La nouvelle construction reprend la matérialisation du bâtiment existant afin de favoriser son intégration en calmant l'ensemble d'un point de vue architectural. Il s'agit dès lors d'une construction traditionnelle dont les façades sont recouvertes de plaques fibro-ciment.

La centrale à copeaux de bois dispose d'une réserve suffisante pour chauffer l'ensemble du complexe. Le nombre

de sanitaires à disposition dans l'ancien bâtiment ne nécessite pas la construction de nouvelles installations.

### Estimation des coûts:

Agrandissement		
CFC 1	travaux préparatoires	46 000.00
CFC 2	bâtiment	1 980 000.00
CFC 4	aménagements extérieurs	126 000.00
CFC 5	frais secondaires	90 000.00
CFC 9	mobilier et matériel didactique	126 000.00

**Transformations intérieures**

CFC 2	bâtiment*	185 000.00
CFC 5	frais secondaires	5 000.00
<b>Total</b>		<b>2 558 000.00</b>

\* sous réserve des mesures demandées concernant la protection contre le feu

**2.4.4 Programme des locaux et éléments subventionnables****Montant subventionnable pour le nouveau bâtiment selon le principe du forfait**

nbre	désignation	surface	30% supplémentaire	surface x nbre	prix au m <sup>2</sup>	Fr.
3	salles de classe	67,00	87,10	261,30	2600.00	679 380.00
2	salles de groupe*	39,00	50,70	101,40	2600.00	263 640.00
1	théorie cuisine	54,00	70,20	70,20	3200.00	224 640.00
1	local concierge	39,00	50,70	50,70	2600.00	131 820.00
1	local archives	25,00	32,50	32,50	2600.00	84 500.00
1	économat	45,00	58,50	58,50	2600.00	152 100.00
					<b>Total</b>	<b>1 536 080.00</b>

\* pour atteindre la moyenne de 78 m<sup>2</sup> pour les salles de classe

**Montant subventionnable pour les transformations selon le devis**

Le comité de Direction a également intégré un crédit de 97 000 francs pour les transformations intérieures dues à la réorganisation du fonctionnement de l'école. En effet, la salle de musique va être déplacée dans un local nécessitant une isolation phonique de qualité. Ces travaux s'élèvent à 20 000 francs. De plus, des parois doivent être montées au dernier étage du bâtiment pour aménager et séparer la nouvelle salle d'activités créatrices de la cuisine. Cela représente un montant de 77 000 francs.

**Montant subventionnable pour le mobilier et le matériel didactique**

Le montant subventionnable pour le mobilier et le matériel didactique a été calculé sur la base du devis et s'élève à 110 000 francs.

**Montant subventionnable pour les aménagements extérieurs**

En fonction de l'article 28 du règlement du 4 juillet 2006 sur les subventions d'écoles enfantines, primaires et du cycle d'orientation, un montant de 110 000 francs a été retenu pour le subventionnement des aménagements extérieurs, en particulier l'aménagement d'un nouveau chemin d'accès.

**Calcul de la subvention provisoire**

	<b>Fr.</b>
– Nouveau bâtiment	1 536 080.00
– Transformations	97 000.00
– Mobilier et matériel didactique	110 000.00
– Aménagements extérieurs	110 000.00
Montant total subventionnable	<u>1 853 080.00</u>
Taux applicable de 45%	
<b>Montant de la subvention provisoire</b>	<b>833 886.00</b>

**3. INFORMATIONS SUR LES PROJETS ULTÉRIEURS****3.1 Agrandissement du CO de Bulle ou nouveau site pour le CO de la Gruyère**

Le développement de l'agglomération bulloise et la forte croissance démographique du district de la Gruyère vont nécessiter la construction de nouvelles salles de classe pour faire face à l'augmentation des effectifs scolaires. Le Comité de direction a chargé Madame Anne-Christine Wanders, Professeure à l'Université de Lausanne, de procéder à une étude démographique permettant ainsi de définir l'évolution de la population scolaire pour les quinze prochaines années. Le Comité d'école a retenu la proposition avec la variable «apport migratoire important».

Un groupe de travail a établi 6 scénarios différents:

- Construction d'un CO de 650 élèves à Bulle (avec réserve de capacité)
- Construction d'un CO de 650 élèves à Riaz ou dans une autre commune (avec réserve de capacité)
- Construction d'un CO de 460 élèves à Bulle (sans réserve de capacité)
- Construction d'un CO de 460 élèves à Riaz ou dans une autre commune (sans réserve de capacité)
- Agrandissement et transformation du CO de Bulle (sans réserve de capacité)
- Agrandissement du CO de la Tour-de-Trême.

Ces variantes ont été analysées et pondérées en fonction de 6 critères différents soit la fonctionnalité, le potentiel de développement, les synergies, le temps nécessaire à la réalisation, la pertinence économique et les risques.

Si ces critères ont leur importance, il convient de ne pas négliger les critères pédagogiques, également déterminants. Selon la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, la taille optimale des établissements se situe entre 600 et 650 élèves. Il en va de la qualité du climat d'école, de l'instauration d'une culture d'établissement. Cette dimension à taille humaine permet un contrôle et une surveillance adéquate des élèves.

Il ressort que les variantes transformation et agrandissement du CO Bulle et construction d'un nouveau CO de 460 élèves à Riaz ou dans une autre commune sont les plus rationnelles et économiques.

L'Assemblée des délégués a, en date du 28 février 2008 pris acte du rapport et le Comité de Direction a décidé d'analyser en profondeur ces deux variantes.

Il convient de relever que de nombreux travaux d'entretien et de transformation devront être effectués au CO Bulle afin que les bâtiments répondent aux normes de sécurité en vigueur. De plus, les façades doivent faire l'objet d'une rénovation complète.

L'Assemblée des délégués a donc décidé d'installer des pavillons à proximité de la salle de sport pour faire face à l'augmentation des effectifs mais aussi pour faciliter la rénovation des bâtiments.

**3.2 Agrandissement et transformation du cycle d'orientation de Plaffeien**

Le cycle d'orientation de Plaffeien a été construit en trois étapes. Les premiers bâtiments, qui datent de 1968, pré-

sentent de nombreuses carences en matière de sécurité et d'isolation. De plus, les locaux sont peu fonctionnels. Dans un premier temps, les communes-sièges de Plaffeien, Oberschrot et Zumholz ont décidé d'étudier la rénovation et la transformation de ces bâtiments. L'étude a démontré qu'un tel projet de transformation ne résolvait pas les difficultés fonctionnelles et présentait des coûts exorbitants.

Dès lors, conjointement avec l'Association des communes de la Singine, elles ont décidé de lancer un concours d'architecture qui avait pour but de revoir les principes de fonctionnement du site, de prévoir la construction de locaux supplémentaires tels qu'aula et salles de sport.

Le jury a, en date du 11 juin 2007 choisi le projet ... Oben...Unten... du bureau d'architecture Les ateliers du passage, Grobéty et Fasel à Fribourg.

Un groupe de travail a été constitué et cherche des solutions économiques pour financer cette réalisation.

Il convient de relever que les salles qui seront démolies ne seront pas subventionnées.

### 3.3 Agrandissement et transformation du cycle d'orientation de Kerzers

Le cycle d'orientation de Kerzers a été construit en 1968. Pour faire face à l'augmentation des effectifs, l'Ecole a dû transférer l'administration dans l'ancien appartement du concierge. Elle a également implanté des pavillons provisoires pour 2 salles de classe ainsi qu'un pavillon de longue durée qui accueillent 5 salles de classe.

Le Conseil communal souhaite rénover l'ensemble du site et construire un nouveau bâtiment répondant aux besoins actuels. Pour ce faire, il a organisé un concours d'architecture en 2 phases. La première consistait à retenir un certain nombre de bureaux sur la base d'un projet. Cinq bureaux ont été retenus et ont développé leur projet dans le cadre de la deuxième phase. En date du 30 novembre 2005, le jury a retenu le projet du bureau Cornelius Morscher Architekten AG et J. Bolliger Architekten à Berne.

Dans le cadre de la planification de ses réalisations scolaires, la commune de Kerzers a décidé de construire une nouvelle école enfantine et primaire avant de poursuivre les études pour l'agrandissement et la transformation du cycle d'orientation.

### 3.4 Construction d'un nouveau complexe scolaire pour le cycle d'orientation de langue allemande de Fribourg (DOSF)

Le cycle d'orientation de la Ville de Fribourg est organisé en 3 écoles distinctes soit celles du Belluard, de Jolimont et de la DOSF. Ces 3 écoles occupent des locaux scolaires sur deux sites qui ne peuvent accueillir l'ensemble des élèves. Ils sont donc complétés par trois sites en location.

Actuellement, l'école de Jolimont héberge dans l'ancien bâtiment la DOSF et utilise également des salles de classe dans l'école du Jura. La DOSF, quant à elle occupe des locaux dans l'école libre publique à l'avenue du Moléson.

Le Conseil communal de la Ville de Fribourg a donc décidé de réorganiser ses écoles et prévoit la construction d'un nouveau centre scolaire destiné à accueillir les élè-

ves de la DOSF. En libérant des surfaces, l'école de Jolimont pourra ainsi fonctionner sur son propre site.

Pour ce faire, le Conseil communal va lancer prochainement un concours d'architecture sur le site de Ste-Agnès. Cette nouvelle école pourra accueillir 24 classes soit environ 500 élèves.

## 4. CRÉDIT D'ENGAGEMENT

### 4.1 Interventions diverses

Dans le cadre de six messages (14 avril 1992, 18 octobre 1994, 10 octobre 1995, 18 août 1998, 20 mars 2001 et 3 novembre 2004) relatifs au subventionnement des cycles d'orientation, le Conseil d'Etat a proposé d'attribuer un montant pour «interventions diverses». Il est en effet nécessaire de pouvoir répondre à des demandes correspondant à des besoins impératifs nouveaux et difficilement prévisibles dans des écoles existantes (exemples: application des mesures de sécurité, installations destinées aux handicapés, etc.). Les interventions annoncées restent soumises à la décision du Grand Conseil dans le cadre du débat budgétaire. Comme il n'est pas possible de prévoir la nature et le coût des travaux, le Conseil d'Etat propose d'affecter aux «interventions diverses» un montant de 500 000 francs.

### 4.2 Nouveau crédit d'engagement

Le crédit d'engagement nécessaire pour les années 2008 et suivantes est établi comme suit:

	<b>Fr.</b>
– Cycle d'orientation de la Broye (sites de Domdidier et d'Estavayer-le-Lac)	7 071 283.15
– Cycle d'orientation de la Veveyse	846 000.00
– Cycle d'orientation de la Glâne	341 841.00
– Cycle d'orientation de la Gurmels	833 886.00
– Interventions diverses	500 000.00
Crédit d'engagement total	9 593 010.15
	<b>arrondi à: 9 595 000.00</b>

Ce crédit d'engagement fait l'objet d'un décret qui n'est pas soumis au referendum financier. En effet, conformément à l'article 24 de la loi sur les finances de l'Etat, la dépense est considérée comme une dépense liée.

## 5. REMARQUE FINALE

La construction, l'agrandissement et la transformation des cycles d'orientation présentés dans ce message permettront d'une part de faire face à l'augmentation des effectifs d'élèves et d'autre part de répondre aux besoins des nouvelles méthodes pédagogiques.

Le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à adopter le présent projet de décret dans son ensemble.